

VAE Accompagnement à la Validation des Acquis d'Expérience

NOUVEAUTÉ**VAE**

Objectif de formation

La VAE, un tremplin pour faire évoluer votre vie professionnelle : transformer votre expérience en diplôme, augmenter votre employabilité, évoluer, légitimer votre poste, développer votre confiance en vous, obtenir un niveau de qualification pour accéder à une formation d'un niveau supérieur ou vous inscrire à un concours, démarrer votre reconversion. Le diplôme que vous obtiendrez par la voie de la VAE aura la même valeur que celui obtenu par la voie classique. Pour l'entreprise, un outil souple et efficace pour favoriser l'évolution de vos salariés, les fidéliser, renforcer les compétences de vos équipes, être plus attractif et compétitif, renforcer le dialogue social.

Programme

« J'y vais ou pas »**Tout savoir sur le dispositif VAE et les modalités de financement !**

Ce 1er RV vous est offert. Contactez-nous par mail ou par téléphone.

L'intérêt de réaliser une VAE, nos modalités d'accompagnement, les dispositifs pour financer son projet.

Remise de votre devis.

« C'est décidé, j'y vais ! »**Nous vous proposons un accompagnement modulable de 30 h, en 3 étapes clés !**

Adapté à votre projet, facilitateur et rassurant

Soyez assuré de la confidentialité de nos échanges.

Etape 1 : votre bilan professionnel, le choix de la certification correspondante et l'aide à la construction de votre dossier de recevabilité - 3h30

- Réaliser votre bilan professionnel.

- Sélectionner la certification adaptée à votre projet et à vos compétences.

- Vous accompagner dans la constitution de votre dossier de recevabilité, prêt à remettre au certificateur, en vue de sa recevabilité.

Votre dossier de recevabilité liste les compétences du diplôme que vous visez et pour lesquelles vous justifiez de vos expériences professionnelles et de vos diplômes

Etape 2 : votre livret de compétences réalisé dans le cadre d'un accompagnement régulier et sécurisant - 20h00

- Après réception de l'avis de recevabilité complète ou partielle du diplôme visé.

- Accompagnement à la construction du livret de compétences, avancée progressive par compétence avec les apports de preuves, point systématique sur le travail réalisé entre chaque séance : garantie d'une avancée régulière et sereine, partage avec ses pairs, soutien et encouragements.

- Pour rendre votre livret de compétences à la date, en vue de l'examen.

Etape 3 : Préparation de votre oral d'examen - 6h00

- Préparation : Réalisation du support de présentation

- Exercice de communication : travail sur la confiance en soi, la posture face au jury et la simulation d'échange avec le jury

Bilan de votre examen et perspectives - 0h30

Infos pratiques

 **Type de formation**

Validation des acquis et de l'expérience/VAE

 **Public cible**

La VAE est un droit ouvert à tous. Sans condition d'âge, de nationalité, de statut, de niveau de formation ou de qualification.

 **Durée**

30 Heures

 **Tarif(s) net de taxe**

350 € pour Etape 1 VAE

3000 € pour Etapes 2 et 3 VAE

Examen oral : frais en sus et variables selon certificateur

 **Adresse**

Site de Rennes/Bruz
Campus de Ker Lann,
6 Rue des frères Montgolfier, BP
17201

35172 Bruz

<https://www.cci-formation-bretagne.fr/ille-et-vilaine>



Les points forts de la formation

- Des rendez-vous réguliers et ritualisés pour avancer progressivement et en confiance
- La prise en charge de l'envoi de votre dossier de recevabilité au certificateur

- Des preuves concrètes de notre engagement à vos côtés, remises en fin de séance
- L'intervention auprès du certificateur pour l'organisation de votre examen
- Un accompagnement qui s'ajuste à votre rythme
- Pour l'entreprise, la création de parcours VAE spécifique à ses besoins et ceux de ses collaborateurs
- Une activité démarrée courant 2024 : déjà 17 personnes accompagnées (dont 2 ruptures pour raison indépendante de l'accompagnement VAE) et 100% de réussite à l'examen VAE (sur la base de 4 personnes ayant finalisé leur parcours)
- 100% de satisfaits ou très satisfaits sur le bilan en cours de VAE ou à l'issue de l'accompagnement VAE

Les conditions d'admission

Prérequis

La durée minimale d'activité requise est d'un an exercé de façon continue ou non. La rédaction du dossier et l'oral sont en langue française. Justifier d'expériences professionnelles ou individuelles permettant l'acquisition des compétences attendues dans le cadre de la certification visée. Pour les classes virtuelles, être à l'aise avec l'outil informatique et savoir partager un document.

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Réaliser un bilan professionnel pour choisir la certification adaptée. Acquérir une méthodologie d'écriture pour la réalisation du livret de compétences. Passer l'oral d'examen devant le jury organisé par le certificateur. Obtenir la certification totale ou partielle. Faire le bilan après l'examen, dégager les perspectives

► PRÉSENTIEL

Modalités d'évaluations

C'est un examen oral devant un jury. L'examen est organisé par le certificateur du diplôme visé. La durée et les frais de jury sont précisés par le certificateur. Les réponses que vous apportez aux questions posées, étayées par les pièces justificatives fournies, servent de base à la décision du jury. Pour vous préparer aux attendus d'examen, nous vous transmettons les consignes du certificateur du diplôme que vous visez. Ces consignes concernent la construction de votre livret de compétences et les attendus du jury avec la grille d'évaluation de l'oral d'examen. L'intervenant VAE déterminera avec vous le moment le plus opportun pour vous présenter face au jury. Vous sont remis à la fin du dispositif d'accompagnement un Certificat de réalisation, et après l'examen, par le certificateur, la certification totale ou partielle obtenue.

Modalités pédagogiques

Apport théorique et méthodologique, pratique du questionnement, consultation si nécessaire de documents, supports utilisés lors de vos expériences professionnelles. Temps d'échanges en face à face et temps de travail personnel. Relectures régulières avec vous et recommandations. Exercices de communication et entraînement à l'oral d'examen. Votre intervenant VAE est disponible lors des séances d'accompagnement et par mail. Les séances d'accompagnement se déroulent sur site ou à distance. En moyenne, 3h par séance et à un rythme de préférence bimensuel, sur une durée de 6 mois maximum. Tout au long de l'accompagnement et en fin de chaque séance, vous seront remis : votre bilan professionnel avec vos compétences qui s'en dégagent, votre tableau d'accompagnement et de suivi pédagogique individuel. Ce tableau d'accompagnement est rassurant car il valide les étapes et actions essentielles au bon accompagnement et il consigne par séance les objectifs de travail, les consignes de votre intervenant VAE, celles du certificateur, les outils, les engagements réciproques

En savoir plus Certification professionnelle - diplôme

Date et mise à jour des informations : 03/07/2025

Intitulé :

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr

Contact



GUERRIER Catherine

Catherine.GUERRIER@ille-et-vilaine.cci.fr

CCI Formation Ille-et-Vilaine - Site de Ker Lann - N° SIRET 130 022 809 00011 - N° d'activité 53351000435
Campus de Ker Lann, 6 Rue des frères Montgolfier, BP 17201 - 35172 Bruz
Tél. : 0299054545 - cci.formationcontinue@fac-metiers.fr - <https://www.cci-formation-bretagne.fr/ille-et-vilaine>

Les sessions



Bruz

- Démarrage possible de votre accompagnement sous 15 jours